



direction des services
départementaux
de l'éducation nationale
Saône-et-Loire
éducation
nationale



Division
Elèves

Affaire suivie par
Philippe Chambre

Téléphone
03 85.22.56.19
Fax
03 85.22.56.19
Mél.
philippe.chambre
@ac-dijon.fr

Cité administrative
Boulevard Henri Dunant
BP 72512
71025 Mâcon cedex 9

Mesdames et messieurs les Chefs
d'établissement publics et privés
Mesdames et messieurs les Inspecteurs de
l'éducation nationale

Mâcon, le 29 juin 2009

Objet : Transports occasionnels d'enfants

Référence : Charte de partenariat Préfet de Saône et Loire / Fédération Nationale des Transports de Voyageurs Bourgogne

Monsieur le Préfet de Saône et Loire a signé, en partenariat avec la Fédération Nationale des Transports de Voyageurs Bourgogne, une charte pour une amélioration des conditions de sécurité dans les transports occasionnels d'enfants . Dans ce document figurent des engagements destinés à faciliter l'identification et la comptabilisation par les services de secours des victimes d'accidents routiers impliquant des autocars lors des transports occasionnels d'enfants (hors transports scolaires).

Je souhaite porter à votre connaissance ces éléments et vous demande de veiller, avant chaque transport occasionnel, à établir la liste des élèves transportés, selon le modèle joint.

Pour la sécurité des enfants et dans l'intérêt des familles, je vous remercie de l'attention que vous porterez à ces préconisations.

François Bourguignon
Inspecteur d'académie

PJ : Charte de partenariat
Modèle de liste

